



Respect de la vie privée: autobiographie érotique

Par **museasesdepends**, le **12/11/2009** à **23:51**

12-11-2009 23:41

Bonjour,

mon ex compagnon est en passe de publier un livre "autobiographique" fortement teinté d'érotisme (voire de pornographie) qui relate notre rencontre, des épisodes précis de notre vie sexuelle, mes fantasmes, etc. Il y fait mention de mon prénom (composé, et plutôt rare), de mon âge à l'époque, de ma ville natale, de mes caractéristiques physiques distinctives (la rousseur de mes cheveux, ma silhouette etc). Je n'ai eu accès qu'à un seul chapitre du livre pour le moment car il refuse de me communiquer le reste. Il refuse également pour le moment de modifier mes informations "d'état civil" qui y figurent, sous prétexte de n'inclure aucun élément "fictionnel" dans son récit. Je me sens désespérée, violée, dépossédée de mon intimité. Qui plus est, il est en relation directe avec plusieurs personnes de mon entourage professionnel. Quels sont les recours? Je pensais m'adresser à l'éditeur. Merci de vos conseils, Cordialement.

Par **Vincent Ricouveau**, le **13/11/2009** à **20:59**

Bonsoir, le livre est édité sous le véritable patronyme de l'auteur ou sous un pseudo ? Si des informations contenues dans le livre sont susceptibles de "conduire" à vous et donc susceptibles de vous identifier, il convient de savoir si elles sont constitutives d'une atteinte à la vie privée. Le livre est-il paru ? Encore chez l'éditeur ? Celui-ci peut en toutes hypothèses recevoir une lettre avec AR de votre part lui spécifiant de retirer certains passages. Cordialement.

Me Vincent Ricouveau

Avocat - Saint-Brévin-les-Pins